



ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

LES DÉFIS DE LA SEMAINE EN 4 JOURS

LE PREMIER MINISTRE A ANNONCÉ LE MOIS DERNIER QUE L'ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS CENTRALES DE L'ÉTAT EXPÉRIMENTERONT LA SEMAINE "EN QUATRE JOURS", SANS RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL, À COMPTER DE SEPTEMBRE PROCHAIN.

Le Premier ministre avait déjà mis ce sujet sur le tapis en mai 2023 en lançant deux expérimentations, l'une plutôt concluante à la CNAV de Paris, l'autre pas du tout à l'URSSAF de Picardie.

L'annonce faite le 1er mars accélère le rythme, or, à ce jour, la Douane n'est pas sortie du bois sur le sujet. Nos collègues de la DGFIP ont pris, eux, un peu d'avance et ont déjà annoncé officiellement l'expérimentation. La CFDT a donc interpellé cette semaine la DGDDI, qui nous annonce une première concertation pour le mois de juin.

La CFDT Douane a d'ores et déjà identifié les forces et les faiblesses de la potentielle nouvelle organisation du travail en quatre jours.

SEMAINE EN 4

JOURS

MAI 2024



UNE SEMAINE EN 4 JOURS DONC SANS RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Parce que les agents ont bien compris que cette semaine EN 4 jours ne s'accompagnera nullement d'une réduction du temps de travail, la CFDT exige que le dialogue social joue pleinement son rôle.

La semaine EN 4 jours peut séduire de nombreux collègues : ceux qui ne bénéficient pas du télétravail, ceux qui ont des temps de transport importants, ceux qui veulent pouvoir être libres une journée de plus par semaine...

Si la semaine EN 4 jours devait s'élargir à l'ensemble des services de la DGDDI, la CFDT exige qu'une expérimentation soit également menée dans les services déconcentrés qui rencontrent des problématiques et des contraintes différentes comme l'accueil du public dans le cadre de la continuité du service public.

UNE SEMAINE EN 4 SERVICES POUR LA SURVEILLANCE ?

La circulaire du Premier ministre ne dit pas si les services actifs sont concernés par l'expérimentation. **Quoiqu'il en soit, la CFDT demande qu'une déclinaison de l'expérimentation soit faite en Surveillance sous la forme d'une semaine en 4 services** (pour les unités qui ne sont pas déjà en service de 12h00 bien sûr).

Pour la Surveillance une semaine en 4 services pourrait même être un véritable progrès car elle mettrait fin aux services courts de 6h ou 7h qui génèrent des recotes et donc des semaines de travail extrêmement pénibles.



ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL ?

Si l'idée peut être séduisante sur le papier, il n'est pas anodin, sur les rythmes de vie et de travail, de travailler 8h45 à 10h00 par jour (hors temps de repas). Les temps de transport viendront indéniablement s'ajouter à ces longues journées de travail. L'augmentation de la durée du temps de travail quotidien est susceptible de provoquer une fatigue professionnelle accrue et donc des risques psycho-sociaux.

Pour autant la Douane a sur ce point un temps d'avance par rapport aux autres Administrations, car il existe déjà dans les branches Surveillance et Opérations Commerciales des cycles de travail de 12h00 (ces structures ne sont bien sûr pas concernées par la semaine EN 4 jours).

CONSÉQUENCE SUR LA VIE PERSONNELLE ET L'ORGANISATION FAMILIALE

L'allongement de la journée de travail, surtout si les temps de transport sont importants, risque de compliquer l'accès à différents services notamment les écoles, les services d'accueil des enfants, si leurs horaires d'accueil n'en sont pas étendus. **La semaine EN 4 jours sans réduction ni du temps de travail ni de la charge de travail va venir percuter la parentalité.**

Il est fort à parier que les bénéficiaires de ce type d'organisation du travail n'auront pas d'enfants en bas âge sauf à laisser leurs enfants dans les structures d'accueil plus de 10 h par jour ou avoir un conjoint ou des grands-parents disponibles. Le volontariat sera donc primordial.

CONSÉQUENCE SUR LE NOMBRE DE JOURS DE RTT

Le passage à la semaine en 4 jours pourra entraîner des **répercussions sur le nombre de jours de RTT forfaitisés**. Des organisations de travail prévoient déjà la possibilité d'effectuer par exemple 35h de travail en 4 jours au lieu de 38h45 en 5 jours, mais en supprimant la totalité des jours de RTT forfaitisés !

LA SEMAINE EN 4 JOURS SONNE-T-ELLE LE GLAS DU TÉLÉTRAVAIL ?

Le télétravail, organisation du travail assez récente à la DGDDI et qui a fait l'objet dernièrement d'un accord signé par la CFDT visant à sécuriser et réglementer sa mise en œuvre, devra aussi s'articuler avec la semaine EN 4 jours.

Les agents qui choisiront d'expérimenter la semaine EN 4 jours pourront-ils continuer à bénéficier du télétravail ?

LES DEMANDES DE LA CFDT

C'est pourquoi dès la mise en œuvre des expérimentations, la CFDT demande :

La concertation

Le cadre de l'expérimentation de la semaine en 4 jours doit faire l'objet d'une concertation préalable avec les représentants du personnel et d'une information du Comité Social avant d'être rendu public. Des évaluations intermédiaires et un bilan de l'expérimentation devront être menés dans les mêmes conditions, garantes d'un dialogue social de qualité, respectueux des organisations syndicales auxquelles les agents ont accordé leur voix.

Le volontariat

Dès lors que leur service participe à l'expérimentation, les agents sont libres de choisir d'y participer ou non.

La réversibilité

Moyennant un délai de prévenance fixé en amont, les agents engagés dans l'expérimentation pourront s'en retirer sans avoir à s'en justifier, et revenir à la semaine de 5 jours.

La transparence

Les conditions précises de l'expérimentation sont communiquées aux agents en amont de leur choix : horaires de travail, nombre de jours de congés, nombre de jours de RTT. Chaque agent engagé se verra remettre une lettre de cadrage dans laquelle figureront à minima ses horaires de travail, ses jours de télétravail le cas échéant, et le nombre de jours de congés et de RTT auxquels il peut prétendre.

CONCERNÉS OU INTÉRESSÉS PAR L'EXPÉRIMENTATION DE LA SEMAINE EN QUATRE JOURS, CONTACTEZ VOTRE SECTION CFDT SANS ATTENDRE.